

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1137

Rubrik: Ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amalgames

Un lecteur, professeur de géologie à l'Université de Neuchâtel, réagit à notre série d'articles sur la politique universitaire (cf. notamment DP n° 1133 et 1134)

(...) Il est vrai que je suis aussi profondément choqué par les exemples cités dans les notes marginales, dans votre article. Mais ce n'est pas une raison pour mettre toutes les unités universitaires dans le même sac.

En ce qui concerne les Sciences de la Terre et la liberté de la recherche et de l'enseignement, je pense que notre cas n'est pas isolé. Votre journaliste date aussi du XIX^e siècle. Il n'a aucune idée sur nos contacts étroits avec les employeurs potentiels.

J'aimerais insister sur l'étrécissement de notre marge de manœuvre dans la formation et la recherche et la difficulté de prévoir les besoins au-delà des modes qui s'emparent souvent de nos futurs géologues.

Il y a cinq ou dix ans, on embauchait de préférence des géologues informaticiens. La formation sur le terrain était discréditée. On nous accusait, en voulant maintenir cette formation contre vents et marées, d'être rétrogrades. Les compagnies ont revu leur pensée. Elles veulent maintenant des géologues qui ont appris à voir sur le terrain en trois dimensions, qui ont appris à codifier ce qu'ils observaient, qui se sont frottés à tous les traquenards que cette démarche exige et qu'ils ne pourront plus jamais apprendre plus tard. Qu'entendez-vous par liberté d'enseignement ?

Savez-vous par exemple que la mine qui enga-

geait beaucoup de nos géologues est, depuis le premier choc pétrolier, dans une situation telle qu'elle n'a cessé de débaucher ? Qu'ont fait les universités romandes ? Lausanne a quasi abandonné cet enseignement qui, sous la direction du professeur Woodtli, avait fait pourtant sa renommée notamment à l'étranger. Dans le cadre de la Coordination romande, toutes les universités ont été d'accord avec ce choix.

Où est la liberté d'enseignement ? Où est le soi-disant esprit figé du XIX^e siècle ?

(...) Au sujet de la cooptation, ce terme a une connotation négative qui fait du tort, alors que l'élection d'un collègue passe par de nombreux filtres. (...) Le passage au travers de ces filtres prend deux ans, quand tout va bien. Est-ce cela que vous appelez cooptation ?

(...) Pour le bourgeoinement, j'ai plutôt l'impression que, dans les Sciences de la Terre, la croissance a surtout consisté à combler les vides causés par la grande crise de 1933, que cette croissance a été planifiée dans le cadre de la Coordination romande pour donner dans chacune de ses composantes un enseignement de premier cycle compatible pour tous, un enseignement de second cycle où nos étudiants peuvent aller ou doivent suivre des cours à Lausanne, Genève ou Fribourg. Est-ce là un bourgeoinement ?

(...) Il y a vingt ans que nous tentons de persuader nos collègues des «Sciences morales» de repenser la durée des études, de concentrer leurs efforts sur des objectifs plus conformes aux nécessités sociétales, de revoir leur doctorat, jusqu'à maintenant sans succès.

Chacun doit balayer devant sa porte, n'est-il pas vrai ? (...)

Bernard Kübler

ICI ET LÀ

La Commission de formation continue des Universités de Genève, Lausanne, Fribourg et Berne (COFCUR) organise une Université d'automne d'études européennes. Celle-ci se déroulera en deux sessions qui auront pour thème **L'Europe des régions et la coopération transfrontalière** (14 au 16 octobre) et **Les affirmations nationales** (21 au 23 octobre).

Renseignements et inscriptions: Université de Neuchâtel, Service de formation continue, Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel, tel. 038/25 24 55.

Une sécurité illusoire, exploitation sexuelle des filles, une exposition itinérante du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes sera présentée à La Chaux-de-Fonds, à la Halle aux enchères, rue Jacquet-Droz 23, du 8 au 22 septembre. Elle sera accompagnée de conférences-débats sur différentes formes de maltraitance et d'une table ronde de clôture. Renseignements et programme: Bureau cantonal de l'égalité et de la famille, rue du Parc 53, 2300 La Chaux-de-Fonds, tel. 039/21 81 00

L'esprit de concordance et la vérité des chiffres

(ag) Les partis suisses, modestes, ne réunissent pas des universités d'été, comme les partis français, mais des séminaires. Le groupe radical de l'Assemblée fédérale planchait à la fin de la semaine dernière à Ermatingen.

Un communiqué a résumé la substance de ses réflexions. La composition actuelle du Conseil fédéral est une expression de l'esprit de concordance; l'intérêt général y trouve son compte. C'est la première conclusion, noble.

Mais cette formule présuppose la loyauté des partenaires «telle qu'elle existait auparavant». Otto Stich et Ruth Dreifuss apprécieront l'imparfait. C'est la deuxième conclusion, en avertissement.

Le parti radical veut collaborer avant tout avec les partis gouvernementaux qui lui sont proches pour créer des «centres de gravité politique». C'est la troisième conclusion; mais où est la loyauté de la collégialité quand on affi-

che des attitudes préférentielles, a priori ?

Enfin, le parti radical se dit prêt à concevoir des alternatives à la formule actuelle. Ce que le communiqué ne rappelle pas, c'est la crudité des chiffres. Au Conseil national, on recense 44 radicaux, ce petit quart ne fait évidemment pas une majorité. Imaginons une alliance avec les démo-chrétiens. Il sont 37. L'addition 44+37=81 ne donne toujours pas une majorité. Pourquoi ne pas embarquer les dix libéraux: 81+10=91, le compte n'est pas encore bon. En revanche, la barre est franchie sans les libéraux, mais avec l'UDC: 81+25=106.

Ce qui frappe alors, c'est que 106 représente une majorité courte, qui dépendrait d'un parti non fiable, qui a fait campagne contre l'EEE. L'alternative, ce serait se livrer pieds et poings liés à Blocher.

Franz Steinegger avait, dans la *Neue Zürcher Zeitung*, fait cette démonstration au moment de la crise ouverte par l'élection d'un-e socialiste au Conseil fédéral.

La vérité des chiffres devrait au moins nous valoir autre chose qu'un communiqué qui mélange tous les tons: ouvert-arrogant-faux-cul. ■